



PELERINAGE DIOCESAIN A LOURDES DU 18 AU 23 AVRIL 2022 Bulletin d'informations pour les Pèlerins Collégiens ou Lycéens



INFORMATIONS PRATIQUES pour l'inscription d'un pèlerin collégien ou lycéen *(lisez cette partie avec attention et conservez-la)*

INSCRIPTION : **Attention le nombre de places est limité,
n'attendez pas le dernier moment.**

Remplir **avec soin** un bulletin d'inscription par collégien ou lycéen, en renseignant chaque ligne et en cochant les mentions correspondant à votre situation.

Pour tout pèlerin âgé de moins de 18 ans, il faut obligatoirement joindre une fiche sanitaire de liaison remplie clairement et complètement.

Le bulletin d'inscription doit être remis à votre responsable dans l'Etablissement Catholique, de l'Aumônerie de l'Enseignement Public ou de la Paroisse ou envoyé au Service Diocésain des Pèlerinages, le plus tôt possible et **au plus tard le 04 février 2022**, en y joignant le règlement par un ou plusieurs chèques (échelonnement possible sur 4 mois maximum, important : ne pas antidater, et mettre la date souhaitée pour l'encaissement au dos de chaque chèque) à l'ordre de 'ADP – DIRECTION DIOCESAINE DES PÈLERINAGES'.

Pour la bonne gestion des inscriptions, **nous attirons votre attention sur l'importance de bien remplir ce document.** Toute fiche d'inscription incomplète ne sera pas prise en compte.

A NOTER :

Les lycéens sont au service des pèlerins malades ou bien à l'animation des pèlerins enfants de classes primaires.

PANDEMIE LIEE AU COVID 19 : Pour le bon déroulement de ce pèlerinage, nos recommandations seront le respect des consignes sanitaires édictées par notre gouvernement en avril 2022. **Le pass-sanitaire ou vaccinal sera requis** (en cours de discussion à l'Assemblée Nationale au moment de la parution de ce document). Nous recommanderons également le maintien des mesures dites barrières comme l'hygiène des mains, la solution hydro-alcoolique, le port systématique du masque pour tous dès lors que les règles de distanciation physique ne pourront être garanties comme pendant le trajet en autocar ou pendant les cérémonies. Nous suivrons de près l'évolution de la pandémie et des nouvelles règles qui seront en vigueur au moment du départ de notre pèlerinage diocésain.

LE VOYAGE : Tous les trajets sont effectués en car. Les itinéraires, lieux et horaires précis de départ et de retour figureront sur votre carte de pèlerin. Chaque pèlerin doit prévoir sa solution hydro-alcoolique et ses masques en quantité suffisante pour la durée totale du pèlerinage.

CARTE DU PELERIN : Une dizaine de jours avant le départ, votre carte du pèlerin vous sera envoyée. Elle vous permettra de connaître : le lieu de départ, l'heure, le numéro du car et le nom de votre hôtel.

Vous trouverez aussi dans ce courrier le programme complet du pèlerinage.

LOGEMENT : Le logement sera assuré à l'hôtel en chambre à partager.

FICHE SANITAIRE DE LIAISON : obligatoire pour les mineurs, elle est à remplir et à signer.

REPAS : Prévoir d'emporter votre pique-nique pour le lundi 18 avril. Sont inclus les repas du dîner du lundi 18 avril au panier repas de midi du samedi 23 avril.

BAGAGES : Chaque bagage devra être étiqueté avec vos coordonnées et n° de portable. Prévoir vêtement pluie, de bonnes chaussures, nécessaire toilette (linge de maison fourni), Bible ou Evangile.

ANNULATION : Toute annulation doit être signalée par écrit au Service Diocésain des Pèlerinages. (Voir les conditions et frais sur la fiche d'inscription).

Un souci d'argent ne doit pas empêcher de participer.
Des aides financières sont possibles.
Faire part de sa difficulté au responsable du Mouvement,
de l'Etablissement Catholique, de l'Aumônerie de l'Enseignement Public
ou au Curé de sa paroisse.

SERVICE DIOCÉSAIN DES PÈLERINAGES

Maison Diocésaine de la Providence - 4 Boulevard du Dr Chantemesse

43000 LE PUY-EN-VELAY

Tél. : 04 71 09 73 45 - pelerinages@catholique-lepuy.fr